



APPEL À PROJET

« Concevons en bois de robinier local ! »

Candidatures du 1^{er} mars au 15 avril 2021

Contrat Ambition Forêt

« Robinier »

Soutenu par :



Pour qui ?

L'appel à projet est ouvert aux maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre.

Pour quoi ?

Intégrer du bois de robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*) de provenance locale dans la conception d'un projet bois, sur le territoire isérois.

Quels bénéfices pour le lauréat ?

Le projet lauréat bénéficiera d'un accompagnement du cahier des charges jusqu'à la réalisation, par les partenaires du CAF Robinier, mettant à sa disposition expertise technique et retour d'expérience. Une communication dans la presse et par les partenaires est également prévue, afin de mettre en valeur le porteur et son projet innovant. Dans le cas d'un maître d'œuvre, le porteur aura l'occasion de se faire connaître auprès des territoires partenaires du CAF Robinier, maîtres d'ouvrages potentiels. Ces territoires sont : CFT de Bas-Dauphiné et Bonnevaux, Grenoble Alpes Métropole, Pays Voironnais, PNR de Chartreuse, le Grésivaudan, la Stratégie forestière Sud-Isère et la CFT des Chambaran.

Quand ?

Les candidatures sont attendues du 1^{er} mars au 15 avril 2021.

Comment ?

Après la lecture du cahier des charges qui suit, le porteur devra remplir et envoyer la fiche de participation figurant en annexe.

Avec qui ?



APPEL A PROJET « Concevons en bois de robinier local ! »

- Cahier des charges -

Lancé dans le cadre du Contrat Ambition Forêt « robinier » (CAF Robinier) financé par le Département de l'Isère et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, et porté par les acteurs de la filière forêt bois en Isère, cet appel à projet a vocation à développer une filière de valorisation du robinier local.

L'appel à projet s'adresse notamment aux maîtres d'œuvre et d'ouvrage ayant un projet d'aménagement extérieur nécessitant l'emploi d'une essence de classe d'emploi 4 et a pour vocation de les accompagner en amont de la réalisation pour favoriser l'usage du robinier local.

Les projets doivent être présentés avant le 15 avril 2021.

I. Contexte

Depuis fin 2018, les acteurs de la filière forêt bois en Isère (le CRPF, le Département de l'Isère, l'Association des communes forestières de l'Isère, le FCBA, l'ONF, Fibois Isère et la Chambre d'agriculture) sont mobilisés pour comprendre et développer la filière robinier en Isère afin de valoriser une essence pleine de perspectives. Le robinier est une essence déjà présente sur le territoire isérois mais qui est encore mal connue et maîtrisée tant du point de vue de sa sylviculture que de sa transformation. Pour autant la demande des usagers est de plus en plus forte, en effet, cette essence de classe d'emploi 4 permet donc un usage en extérieur sans traitement, excellente alternative aux bois tropicaux ou pin traité, mais nécessite une mise en œuvre pointilleuse afin d'éviter les contre-références

II. Objectifs visés

L'objectif de cet appel à projet est de proposer au porteur un accompagnement en phase conception et au cours de la rédaction du cahier des charges pour permettre l'usage du robinier local (réflexions autour des sections de bois employées par exemple), tout en faisant bénéficier le porteur de projets de retours d'expériences précédentes. Même si initialement le porteur n'a pas prévu d'utiliser du robinier dans son projet, le but est justement de permettre l'intégration de ce bois, de provenance locale, *via* l'accompagnement proposé. Il est bien sûr prévu que les partenaires du CAF Robinier assistent le porteur de projet retenu pour son approvisionnement en robinier local.

Les projets peuvent être portés par des maîtres d'ouvrages ou maîtres d'œuvre.

Les organismes en charge de l'accompagnement seront FIBOIS Isère, l'Association des communes forestières, le FCBA et l'association Hop Durable spécialisée dans l'aménagement extérieur durable.

Cette réalisation s'inscrit dans le cadre du CAF Robinier, qui vise à :

- Promouvoir l'usage du robinier local ;

APPEL A PROJET « Concevons en bois de robinier local ! »

- Cahier des charges -

- Synthétiser les bonnes pratiques de mise en œuvre du robinier local à l'aide d'une fiche technique ;
- Soutenir une filière en développement ;
- Impliquer et sensibiliser au bois local les acteurs en aménagement extérieur.

III. Nature des projets attendus

Les projets doivent avoir lieu sur le territoire isérois, si possible avec un potentiel de répliquabilité dans l'usage du robinier. L'ensemble des projets devra comporter une part importante de robinier local, entre 80 et 100 % de la matière première utilisée.

Types de projets éligibles :

- Aménagement paysager
- Mobiliers urbains
- Aménagement extérieur
- Platelage
- Jeux d'enfants

IV. Durée et conditions

La période d'appel à projet est comprise entre le 1 mars et le 15 avril 2021. Le projet doit être proposé en début de conception. Les projets dont le début d'exécution est prévu courant 2021 seront privilégiés.

L'ensemble de l'équipe projet doit être consentante pour un accompagnement et une communication, et doit aussi accepter d'être disponible pour un retour d'expérience auprès des partenaires du CAF Robinier.

a) Choix du projet retenu

Si plusieurs projets se proposent, l'équipe se laisse le droit de sélectionner celui qui sera :

- Le plus adapté techniquement à l'emploi du robinier local ;
- Le plus reproductible ;
- Le plus en phase avec le calendrier du CAF Robinier qui se termine fin décembre 2021.

b) Bénéfices du projet

Le porteur de projet retenu se verra accompagné tout au long de la phase de conception, afin d'intégrer au mieux le robinier local et d'en tirer le meilleur possible. Les partenaires fourniront donc un appui technique et leur expertise. Le projet choisi bénéficiera ensuite d'une communication de la part de l'ensemble des partenaires (lettres d'info, sites

APPEL A PROJET « Concevons en bois de robinier local ! »

- Cahier des charges -

internet, réseaux sociaux...) ainsi que d'une ou plusieurs publications dans la presse. Des visites du site sont envisageables ainsi qu'une présentation de l'ensemble des étapes du projet. Dans le cas d'un maître d'œuvre, le porteur aura l'occasion de se faire connaître auprès des territoires partenaires du CAF Robinier, maîtres d'ouvrages potentiels. Ces territoires sont : CFT de Bas-Dauphiné et Bonnevaux, Grenoble Alpes Métropole, Pays Voironnais, PNR de Chartreuse, le Grésivaudan, la Stratégie forestière Sud-Isère et la CFT des Chambaran.

c) Contacts

Merci d'adresser votre projet par le biais du formulaire joint aux 2 adresses suivantes : isere@communesforestieres.org et n.eymar-dauphin@fibois38.org.

Pour plus de renseignements, contacter Nastasia Eymar-Dauphin, de FIBOIS 38, aux numéros suivants : 07 87 15 28 62 ou 04 76 47 10 12